

Compte-rendu de l'audience du 11 Septembre 2013

Nous avons sollicité une audience auprès du rectorat afin de rencontrer Monsieur Patrick Guides, Secrétaire Général, de faire connaître l'activité de l'association au cours de la dernière année et de faire le point sur les préoccupations soulevées lors de notre dernière assemblée générale du 26 juin dernier.

Nous avons été reçus par Monsieur Patrick Guidet, Secrétaire Général et Madame Sandrine Benyahia, secrétaire générale adjointe directeur du budget académique, Monsieur Bernard Murgier Chef de la DAJEC, Madame Louisa Rusch, Chef du bureau, Madame Véronique Boone, DAJEC 1.

Etaient présents pour la délégation : Nicole ROUX, Catherine Jaunin, John Morrow, José Miranne.

Activité de l'association :

La délégation académique compte désormais 22 adhérents pour 43 agences comptables. Nous avons informé notre hiérarchie de l'activité de l'association, nous avons notamment évoqué la dernière Assemblée Générale nationale qui a porté sur la formation des agents comptables et des équipes, préoccupation majeure de la profession. Nous avons abordé la question de la formation dispensée aux agents comptables de la DGFIP et à leurs équipes, ce qui a été l'occasion de rappeler que la professionnalisation de nos équipes est insuffisante.

Nous avons rendu compte de notre rencontre avec la CRC le 26 juin dernier, nous nous sommes félicités de ces échanges fructueux et de l'accueil rencontré lors de cette rencontre, nous avons souligné que cette action a été ouverte à tous les comptables : adhérents et non adhérents.

Nous avons souhaité revenir sur les questions évoquées lors de la dernière audience en 2012 :

Le souhait d'être informés des résultats des audits comptables, ce qui contribuerait à la l'amélioration de la qualité comptable et au suivi du CIC.

Nous avons évoqué de nouveau la nécessité de permettre à l'agent comptable de protéger sa structure comptable par une identification précise des moyens mis à la disposition de l'agence comptable afin d'éviter aux collègues des situations particulièrement difficiles faute de moyens suffisants. Une réflexion concernant les barèmes est engagée avec les instances syndicales, mais en tout état de cause les moyens seront délégués à l'établissement, le chef d'établissement demeure responsable de l'organisation de sa structure, cependant un fléchage indicatif est possible.

Nous avons souhaité connaître la réflexion de l'institution sur l'évolution éventuelle de la carte comptable, pour ce qui nous concerne nous avons rappelé la nécessité d'étudier les compétences des équipes, l'analyse des structures, les besoins en formation, (accompagnement GRH). Nous avons évoqué l'anticipation nécessaire sur les mouvements de personnel au sein des structures, notamment pour ce qui concerne le départ des techniciens comptables, comment rendre attractive la fonction de technicien comptable dans notre

ministère où la spécificité n'est pas financière (PFR notamment pour les catégories C et B, accompagnement à la prise de fonction). Nous évoquons la nécessité d'établir une fiche de poste spécifique pour les postes mis au mouvement afin de permettre une meilleure connaissance des missions attendues lors des demandes de mutation. Concernant l'évolution de la carte comptable, Monsieur Guidet évoque la moyenne académique par rapport à la moyenne nationale requise, il serait concevable que des collègues volontaires acceptent de gérer plus de 6 établissements, tout en laissant certaines structures à un niveau inférieur, ce qui pourrait s'inscrire dans une perspective d'obtenir peut-être des postes d'administrateur. Pour ce qui concerne les fiches de poste, cette proposition serait à envisager.

L'agent comptable souvent sollicité dans les établissements rattachés en tant qu'expert, est ainsi impliqué dans la formation des gestionnaires. Il serait judicieux qu'il soit également sollicité sur les besoins de formation des gestionnaires, qu'il puisse donner son avis sur l'évaluation du gestionnaire pour ce qui concerne le domaine de sa compétence, lors de l'entretien professionnel comme c'est le cas actuellement pour les listes d'aptitude. Monsieur Guidet répond que cette question pourra être abordée en commission Blanchet, cela pourrait éventuellement être proposé comme une préconisation dans la circulaire adressée aux chefs d'établissement.

Nous avons évoqué également :

Le constat de collègues agents comptable concernant l'absence de cautionnement de collègues gestionnaires, pourrait-t-on envisager une vérification des cautionnements au plan académique ?

Le contrôle interne : où en sommes nous de l'évolution de l'outil et de la mise en place dans les établissements, le sentiment est que ce dossier est en suspens, quel accompagnement ? L'outil de diagnostic sera-t-il revu ? Les services rectoraux n'ont pas d'information complémentaire à ce jour, monsieur Guidet souligne la priorité de ce dossier et la nécessité de sa mise en œuvre dans les établissements

Nous communiquons la nouvelle procédure d'encaissement des chèques, aucune information n'est parvenue sur ce sujet au rectorat, il s'agit de l'ouverture de deux centres dédiés (Créteil et Lille) qui seront chargés d'encaisser les chèques. Une plus grande rigueur sera encore nécessaire dans les établissements rattachés.

Passation de service lors des mutations, il serait nécessaire de rappeler régulièrement en fin d'année aux chefs d'établissement la nécessité de veiller à ce que les gestionnaires quittant l'établissement soit soucieux de préparer leur passation (EDT, situations financière à jour...) : une circulaire est envoyée aux établissements concernés en fin d'année.

Nous demandons également la possibilité de nous rapprocher au nom de l'association du service des bourses afin d'évoquer quelques difficultés rencontrées par des collègues lors de régularisations effectuées par les services après attestation du comptable (retour de tableaux corrigés), la question des retraits de bourses, documents qui n'arrivent pas jusqu'au comptable... Cette rencontre permettrait d'améliorer la sécurisation comptable des collègues.

Nous remercions Monsieur Guidet, Madame Benyahia et leurs services pour leur écoute attentive et leur intérêt signifié lors ce cet entretien.

Pour l'association

Nicole ROUX, John Morrow, Catherine Jaunin, José Miranne